



Département de l'Essonne  
Arrondissement d'Evry  
Canton Yerres-Brunoy

## COMMUNE DE YERRES

### Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance ordinaire du 05 JUIN 2026

Nombre de membres composant	
Le Conseil municipal	35
Membres en exercice	35
Présents à la séance	30

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, le Conseil municipal de Yerres légalement convoqué le cinq juin deux mille vingt-six, s'est assemblé salle municipale Bernard Nusbaum, sous la présidence de M. Nicolas DUPONT-AIGNAN, Maire.

OBJET :

**Adhésion de la  
commune de Yerres à  
l'association  
ORBIVAL en vue de  
soutenir le  
prolongement de la  
ligne 18 du Grand  
Paris Express jusqu'à  
Boissy-Saint-Léger**

**Etaient présents :**

M. Nicolas DUPONT-AIGNAN (quitte la séance pour le point n° 29 et donne la présidence à Mme LAMOTH), Maire, M. Olivier CLODONG (présent en séance à 19h58, à partir du point n° 14 et quitte la séance pour les points n° 21, 24 et 29), Mme Gaëlle BOUGEROL, M. Didier LE COZ, Mme Jocelyne FALCONNIER, M. Denis ADAM, Mme Carole PELLISSON, M. Jean Paul REGEASSE, M. Maxence MAHEN, Mme Anne-Sophie ROSSIGNOL, Adjoints au Maire, Mme Nicole LAMOTH, M. Jean-Claude LE ROUX, Mme Laëtitia DOROT, M. Rémy PETIT, Mme Michèle GUTTIN, M. Christian SOLLE, Mme Corinne LE GLOUX, M. Charly MARIAUZOULS, M. Romain TRICOT, Mme Diane ORLIAC, M. Serge LUGUET, Mme Viviane HENNEQUIN, M. Henri BORIE, Mme Emilie SPONVILLE, Mme Marie-Pierre DESPRES, M. Jean TUPKOVIC, Mme Camille BONADONA, M. Jérémie LETORT, Mme Claudia DE CAMPOS, M. Bérenger CERNON, Conseillers municipaux.

**Absents excusés et représentés :**

M. Olivier CLODONG donne pouvoir à M. Nicolas DUPONT-AIGNAN, jusqu'au point n° 13 inclus  
Mme Vannina ETTORI donne pouvoir à Mme Jocelyne FALCONNIER  
Mme Huijuan LI donne pouvoir à Mme Corinne LE GLOUX  
M. Christophe GAY donne pouvoir à M. Denis ADAM  
Mme Myriam CASANOVA donne pouvoir à M. Jean TUPKOVIC  
Mme Gwendoline LE BOUIL donne pouvoir à Mme Claudia DE CAMPOS

**Secrétaire de séance :** Mme Diane ORLIAC

**CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026**

**DELIBERATION N° 2026/06/092**

**OBJET :** Adhésion de la commune de Yerres à l'association ORBIVAL en vue de soutenir le prolongement de la ligne 18 du Grand Paris Express jusqu'à Boissy-Saint-Léger

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

CONSIDERANT que le prolongement de la ligne 18 du Grand Paris Express jusqu'à Boissy-Saint-Léger, en passant par le Val d'Yerres et le Val de Seine, représente une opportunité majeure pour notre territoire,

CONSIDERANT que ce projet permettra :

- de renforcer l'accès au pôle économique d'Orly-Rungis, zone clé pour l'emploi et l'innovation,
- d'offrir une alternative performante aux habitants pour leurs déplacements quotidiens,
- de désenclaver la commune, en mettant Yerres à 15 minutes de l'aéroport d'Orly, améliorant ainsi l'attractivité et la qualité de vie de notre Ville,

CONSIDERANT que la Région et l'État ont lancé en juillet 2025 des études comparatives sur les 17 projets de prolongement de métro, dont les conclusions sont attendues fin 2027,

CONSIDERANT qu'il est impératif que le prolongement à l'est de la ligne 18 soit reconnu comme prioritaire dans ce calendrier,

CONSIDERANT que, créée en 2006, l'association ORBIVAL a déjà démontré son efficacité en obtenant la réalisation du premier tronçon de la ligne 15 du Grand Paris Express, livré en 2027,

CONSIDERANT qu'aujourd'hui, elle élargit son périmètre pour promouvoir le prolongement de la ligne 18 vers l'est, en unissant les forces des collectivités locales des départements de l'Essonne et du Val-de-Marne,

CONSIDERANT qu'ORBIVAL a vocation à convaincre la Région, l'État et les parlementaires de la pertinence du projet et de la nécessité de le financer,

CONSIDERANT que l'adhésion de Yerres est déterminante pour :

- renforcer la mobilisation collective. L'adhésion de Yerres, Commune de 30 000 habitants, ajoutera une voix significative à la démarche, démontrant l'unité des territoires concernés,
- bénéficier d'un cadre opérationnel : ORBIVAL offre une structure déjà reconnue et efficace pour porter le projet auprès des instances décisionnelles,

CONSIDERANT que cette adhésion est gratuite et ne nécessite aucun engagement budgétaire de la Commune,

CONSIDERANT que le prolongement de la ligne 18 est un projet structurant pour Yerres et les communes voisines et qu'en adhérant à ORBIVAL, la Commune s'inscrit dans une démarche fédératrice et efficace, aux côtés du Département de l'Essonne et d'autres collectivités, pour défendre ce projet auprès des pouvoirs publics,

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Sécurité, Démocratie locale, Transports, Circulation et Stationnement,

A l'unanimité,

AUTORISE l'adhésion de la Commune de Yerres à l'association ORBIVAL,

DESIGNE Monsieur le Maire ou Madame ETTORI, Adjoint au Maire délégué aux transports, comme représentant de la Commune au sein de l'association.

FAIT et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Nicolas DUPONT-AIGNAN